



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2023

Une fillette violée en commune Buraza, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} janvier 2023 indique qu'en date du 20 décembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Mahonda, commune Buraza, province Gitega, O. M., âgée de 13 ans a été violée par Elvis Irakoze, âgé de 27 ans et Vianney Tuyihimbaze, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, la victime venait seule d'une boutique pour acheter des vivres quand ces malfaiteurs l'ont violée et l'ont menacée de la tuer une fois elle refusait l'acte ou si elle criait. Selon les mêmes sources, la victime a révélé à ses parents ce qui s'était passé et ces derniers l'ont vite transportée à l'Hopital Ntita de la commune Gishubi pour des soins médicaux. Le lendemain, les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune Buraza avant d'être transférés à la prison centrale de Gitega.

Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} janvier 2023 indique que dans la nuit du 31 décembre 2022, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, Marie Chantal Uwimana, âgée de 36 ans, commerçante, a été battue et blessée au niveau du visage par Eric Ndayisenga alias Rumami, âgé de 34 ans, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, Eric Ndayisenga avait volé une somme de 20 mille fbu à Marie Chantal et lorsqu'elle lui demandait son argent elle a été battue. Selon les mêmes sources, la victime s'est fait soigner la même nuit au centre de santé Gatara tandis que le présumé auteur a pris fuite.

Une femme violée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 janvier 2023 indique qu'en date du 7 janvier 2023, vers 21 heures, sur la colline Kanyange, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Léocadie, âgée de 47 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassée à l'aide des gifles et des bâtons au niveau des côtes par son mari, Frédéric Ntazina, membre du même parti, âgé de 50 ans. Cette victime a été conduite au CDS Kanyange pour des soins médicaux. Selon des sources sur place, ce n'est pas la première fois que cette femme ait subi des violences de son mari. Selon les mêmes sources, l'administration communale a déjà convoqué Frédéric.

Une fille violée en commune et province Kirundo

En date du 12 janvier 2023, sur la colline Kavogero, commune et province Kirundo, C.I., âgée de 14 ans, écolière en 5^{ème} année à l'ECOFO Murama, a été violée par son enseignant, Dieudonné Rugamba. Selon des sources sur place, cette victime a été conduite à l'hôpital Kirundo pour y bénéficier des traitements médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo.

Une femme violée en commune et province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 janvier 2023 indique qu'en date du 27 décembre 2022, sur la colline Rupfunda, commune et province Kirundo, A.U., mère de 3 enfants, a été tabassée et blessée au niveau de la tête par son époux Niyonkuru. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir mis au monde seulement des filles. Selon les mêmes sources, ce présumé auteur a pris fuite vers l'endroit inconnu tandis que la femme a été conduite au CDS Kirundo pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 18 janvier 2023, vers 16 heures, sur la colline Runyeri, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, D.M., âgée de 12 ans, élève en 5^{ème} année à l'ECOFO Migina, a été violée par Enock Kennedy Ndiokubwayo, âgé de 16 ans. Selon des sources sur place, la victime était avec trois autres enfants à la recherche du bois de chauffage quand Enock est venu les intimider disant que les eucalyptus qu'ils ramassaient appartenaient à son père. Par après, ces trois enfants se sont enfuis tandis que Darlène a été capturée par Enock et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'Hôpital Cunywe pour des soins médicaux et le lendemain, les parents de la victime ont porté plainte chez un OPJ. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de Bugendana.

Une femme violée en commune Shombo, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2023 indique qu'en date du 9 janvier 2023, vers 15 heures, sur la sous-colline Kagari, colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, P., enceinte, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 39 ans, a été violée par Gordien, bûcheron, membre du même parti, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, cette femme était allée dans un boisement pour chercher du bois de chauffage où Gordien était en train de couper des arbres servant de braises. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des gens qui sont intervenus ont conduit la victime au CDS Gikombe tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police où il a passé une semaine avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial en date 17 janvier 2023.

Une personne blessée en commune et province Kayanza

En date du 17 janvier 2023, vers 19 heures, au quartier Mukoro, commune et province Kayanza, Adelin Ndayishimiye, enseignant, âgé de 38 ans, a été blessé au niveau de la tête par sa femme, Francine Ndayisaba, âgée de 38 ans. Selon des sources sur place, cet enseignant préparait des leçons à dispenser le lendemain quand sa femme a fait irruption au salon avec un gros caillou dans les mains qu'il a jeté sur lui. Selon les mêmes sources, en date du 19 janvier 2023, Francine

Ndayisaba a été arrêtée et conduite au cachot communal Kayanza sur l'ordre de Gilbert Nyandwi, administrateur communal. Rappelons qu'Adelin et sa femme ne s'entendaient pas et une affaire de divorce est pendante au tribunal de grande instance de Kayanza.

Quatre fillettes violées en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2023 indique qu'en date du 15 janvier 2023, sur la colline Munanira I, commune Rutegama, province Muramvya, M.R. B., âgée de 3 ans, B.I., âgée de 3 ans, L.I., âgée de 3 ans, et R. R., âgée de 4 ans ont été violées dans une maison en construction par Jean Marie Ngendakumana, âgé de 26 ans, travailleur domestique. Selon des sources sur place, les victimes étaient en train de jouer ensemble près de leur domicile quand le présumé auteur leur a donné un beignet de 200 fbu chacune avant de les amener dans cette maison en construction pour les violer. Jean Marie Ngendakumana a été surpris par un travailleur qui amenait du sable dans cette maison et a alerté les voisins. Selon les mêmes sources, Jean Marie Ngendakumana a été immédiatement ligoté et conduit au cachot de la police judiciaire à Muramvya tandis que ces fillettes ont été conduites à l'hôpital de Kibimba.

Une fillette violée en commune et province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2023 indique qu'en date du 18 janvier 2023, vers 15 heures, sur la sous-colline Nabubu, colline centre-ville, commune et province Bubanza, N. N., âgée de 4 ans, a été violée chez elle par Alexis Ntahomvukiye, cultivateur quand ses parents étaient aux champs. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au Centre Seruka de Bujumbura Mairie en date du 19 janvier 2023. Selon les mêmes sources, en date du 23 janvier 2023, la mère de cette victime a porté plainte au Parquet de Bubanza mais le présumé auteur avait déjà pris le large.

Une fillette violée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 23 janvier 2023, vers 11 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, C., âgée de 14 ans, travailleuse domestique, a été violée par Egide, âgé de 28 ans, conducteur de taxi-moto, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était avec Egide à la maison quand sa femme était aux champs. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours, des voisins ont alerté la police qui est intervenue en arrêtant Egide tandis que la victime a été conduite à l'hôpital Buhiga pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2023 indique qu'en date du 20 janvier 2023, vers 22 heures, sur la colline et zone Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, F. S., âgée de 15 ans, a été violée par Chadrack Irakoze, chauffeur dans un véhicule de type probox. Selon des sources sur place, la victime apportait la nourriture à un boutiquier quand elle a été appelée par le présumé auteur et lui a forcé d'entrer dans le véhicule. Selon les mêmes sources, Chadrack a été arrêté en date du 21 janvier 2023 par la police et a été conduit au cachot du parquet de Makamba.

Une personne blessée en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2023 indique qu'en date du 16 janvier 2023, vers 20 heures, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, Novence Nifasha, âgée de 53 ans, a été blessé à l'aide d'une hache au niveau de la tête par sa femme, Agathe Ciza, âgée de 53 ans. Selon des sources sur place, quelques jours avant, cette femme disait aux voisins qu'elle ne voulait plus de son époux. Selon les mêmes sources, la présumée auteur a été arrêtée et a été transférée à la prison de Muramvya. Signalons la semaine précédente, cette femme avait versé de l'eau bouillante sur son mari.

Une femme blessée en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2023 indique qu'en date du 8 janvier 2023, vers le soir, sur la colline Kivogero, commune Bukeye, province Muramvya, Francine Nizigama, âgée de 30 ans, a été battue et blessée à l'œil droit à coups de poing jusqu'à perdre connaissance par son mari, Emmanuel Nibaruta, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur qui avait pris un verre de trop a même brûlé des pagnes de sa femme. Selon les mêmes sources, le lendemain, la victime s'est rendue d'abord au CDS de Shumba pour des soins médicaux et elle a ensuite porté plainte à la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police de Bukeye où il a été libéré deux jours après suite au retrait de plainte de la victime.